ZONAGE

- Ua: Zone urbaine mixte à vocation principale d'habitat.
- Ue: Zone urbaine à usage économique.
- A: Zone agricole.
- N: Zone naturelle.

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- OAP
- Cimetières

Périmètre de Protection de Captage

- Eloigné (PPE)
- Rapprochée (PPR)
- Immédiate (PPI)

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Cheminements piétonniers protégés

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Constructions et installations susceptibles de changer de destination

Corps d'exploitations agricoles

- Corps d'exploitation comprenant de l'élevage
- Corps d'exploitation en polyculture (Commune non concernée)

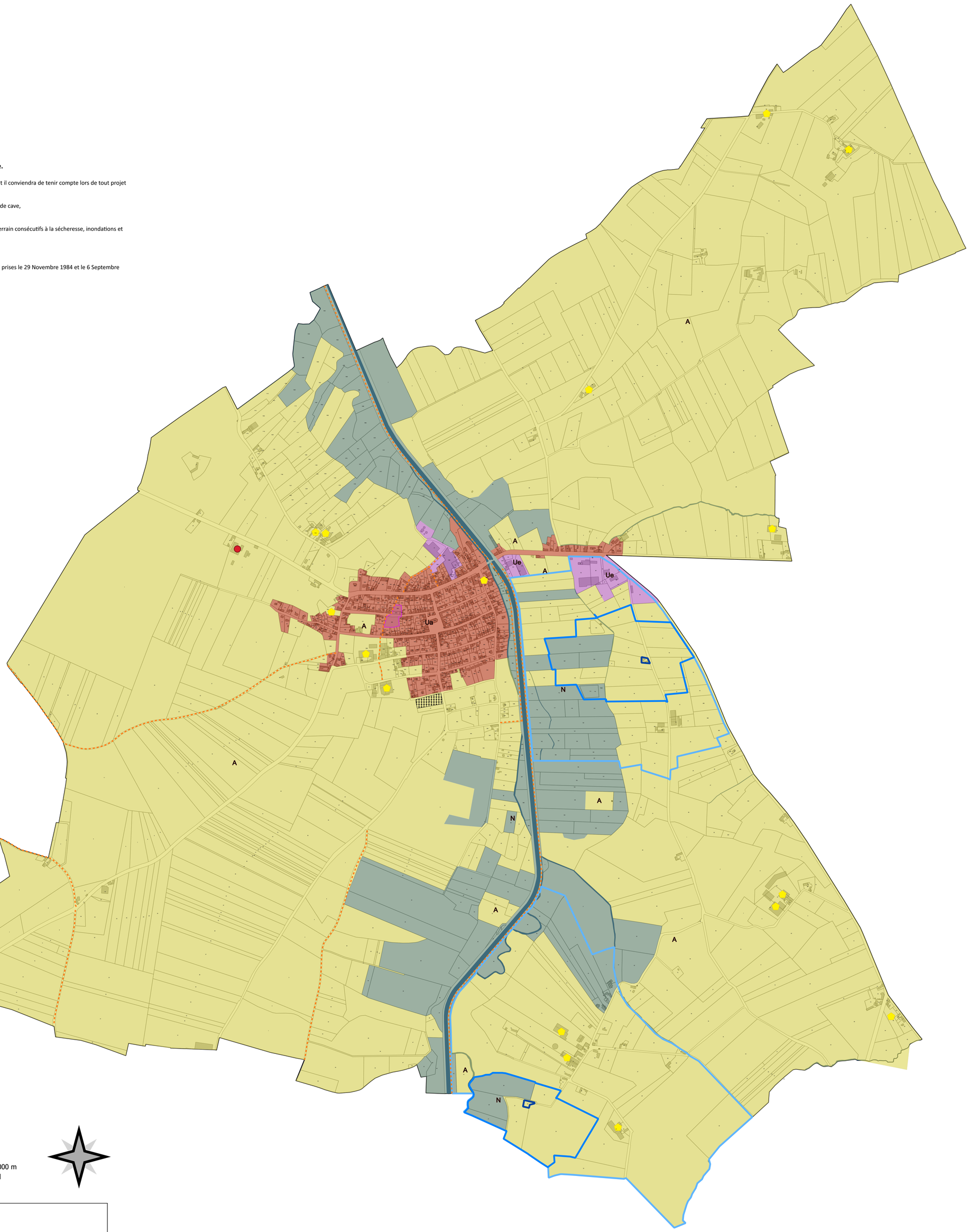
FOND DE PLAN

- Cours d'eau
- Bâtiments
- Parcelles
- Limites communales

La lecture du présent plan de zonage est indissociable de :
- La planche 3.3 concernant les risques et aléas,
- Des planches 3.4 et 3.5 concernant les éléments de patrimoine.

Le territoire communal est soumis à différents risques et aléas potentiels dont il conviendra de tenir compte lors de tout projet de construction :

•Aléa de remontée de nappe phréatique par débordement et/ou inondation de cave,
•Aléa inondations par ruissellement et/ou débordement,
•Aléa faible de retrait-gonflement des sols argileux,
•Présence d'arrêtés de catastrophes naturelles relatifs aux mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse, inondations et coulées de boue,
•Sismicité modérée (zone de niveau 2),
•3 sites ICPE,
•3 sites BASIAS (pouvant générer une pollution des sols),
•2 périmètres de protection de captage en eau potable, dont les DUP ont été prises le 29 Novembre 1984 et le 6 Septembre 1994.



0 500 1 000 m

PADE Ingénierie

Département du Nord
Arrondissement de Cambrai

Commune de CATILLON-SUR-SAMBRE

Plan Local d'Urbanisme

PLU prescrit le : 16 / 05 / 2017.
PLU arrêté le 16/10/2024

Enquête publique du 07/06/2025 au 09/07/2025

Vu pour être annexé à la délibération du

Le Maire,
Brigitte LEDUC.

3.2 Règlement Graphique
Zonage au 1/7500